



## ÉDITORIAL

# *L'assemblée générale de l'ICOMOS internationale à Madrid*

L'assemblée générale triennale d'ICOMOS International est toujours un moment important de la vie de notre association. C'est l'occasion d'échanges et de réflexions sur les thèmes qui mobilisent les spécialistes, de confrontations des différentes sensibilités permettant de déboucher sur des résolutions ou des chartes de portée internationale dont l'utilité n'est plus à démontrer. C'est aussi le temps des rencontres ou des retrouvailles avec les membres actifs des quatre coins de la planète. Cette année, nous aurions dû nous retrouver au Zimbabwe pour traiter du thème du « Patrimoine intangible », proposé à l'Assemblée générale de Sofia en 1996 par le représentant du Zimbabwe. L'instabilité politique dans le pays et la difficulté de pouvoir garantir la sécurité des congressistes ont malheureusement contraint le Comité exécutif à postposer ce symposium d'un an.

## Les élections

Selon les statuts, il était toutefois impératif de procéder à des élections en 2002. Pratiquement au pied levé, le Comité espagnol a organisé ces élections précédées d'un symposium sur le thème « Stratégies pour le patrimoine culturel du monde – La conservation dans un monde globalisé – Principes, pratiques, perspectives », du 1er au 5 décembre 2002 à Madrid. Nous ne pouvons que saluer le travail énorme de nos collègues espagnols et les remercier d'avoir relevé ce défi. Des commentaires critiques sur l'organisation, entendus dans les couloirs de l'Université accueillant l'Assemblée, ont pu paraître bien déplacés. Pourtant ... malgré toute l'indulgence et la bienveillance envers les organisateurs, nous, comités nationaux et scien-

tifiques invités, n'avons pu échapper à un sentiment de malaise grandissant au fil des jours. Il a fallu constater que des candidats, ou du moins certains et leur gouvernement, ont fait campagne en jouant d'influence auprès d'une partie des congressistes. Faut-il aller jusqu'à regretter la prise en charge par certains gouvernements de frais inhérents à la participation à l'Assemblée de membres d'autres pays ? Le retard très important dans l'horaire prévu pour les élections était-il une conséquence de la désorganisation ou à une stratégie ? À titre d'exemple : le début des votes a commencé à l'heure où les élections auraient dû être achevées et le dernier scrutin a eu lieu à 23 h 15', alors que de nombreux participants devaient prendre leur avion dans l'après midi. Ne souhaitant pas que son attitude soit interprétée comme une manœuvre puisqu'il soutenait la candidature de Jean-Louis Luxen au poste de président, le comité belge n'a pas voulu manifester sur le champ son mécontentement.

Comme il l'a clairement exposé à l'Assemblée avant les élections, Jean-Louis Luxen s'est présenté à la demande expresse de certains membres actifs de longue date dans les actions internationales d'ICOMOS, en vue d'offrir une alternative dans le débat démocratique à l'élection de la présidence. Il a accepté de répondre à cette demande pour témoigner, après neuf ans passés au poste de Secrétaire général, de son grand engagement vis-à-vis de l'association.

Pourquoi vous faire écho des coulisses de cet épisode ? Les élections au sein d'ICOMOS revêtent-elles un enjeu si important qu'il faille y consacrer autant de lignes ?

Deux résolutions<sup>1</sup> votées à Madrid à l'issue de l'Assemblée confirment qu'il se dégage une majorité consciente des dangers qui menacent l'association et soucieuse d'en préserver tant les objectifs essentiels que la santé de son fonctionnement.

### Le symposium<sup>2</sup>

Compte tenu du contexte international, on aurait pu espérer que ce symposium donne lieu à un débat sur un des sujets d'actualité<sup>3</sup> proposé par certains participants : les statues du Bouddha de Bamijan. En réalité, le fait d'avoir présenté les trois communications à des sections différentes ou dans une même section à des moments différents de la journée a laissé planer un doute. Était-ce un défaut d'organisation ou une volonté délibérée de certains de ne pas vouloir se prononcer sur le fond ? Pouvait-on espérer plus d'un symposium préparé en moins d'un an ? À signaler également des communications trop générales qui rappellent, une fois de plus, l'intérêt de la conservation des biens culturels pour la communauté internationale, ou des orateurs qui croient s'adresser au monde politique de leur région en oubliant de nous faire grâce de pré requis, supposés connus par les participants, tous membres d'ICOMOS. Impossible de donner ici un tableau complet des communications. Signalons cependant que quatre de nos membres ont participé activement au symposium en proposant les sujets suivants :

- Jean Barthélemy : « La conservation dans un monde globalisé : principes, pratiques, perspectives »
- Jean-Louis Luxen : « European 5th Framework Research Programme »
- Matthieu Piavaux : « L'église Sainte-Croix à Liège : un monument à la croisée des apprentissages »
- Pascale Ingelaere : « La Grand-Place de Bruxelles et ses abords – un patrimoine mondial »

### Les résolutions<sup>4</sup>

Après les remerciements<sup>5</sup> à toutes les personnalités et comités locaux pour leur accueil, et à ceux qui ont participé financièrement aux activités internationales d'ICOMOS, le Comité des Résolutions a proposé d'en adopter 26 et a confirmé son engagement de réunir l'Assemblée à Victoria Falls au Zimbabwe en octobre 2003.

Signalons particulièrement la résolution n° 16 qui manifeste l'engagement des comités nationaux et de membres individuels à respecter et protéger le patrimoine local des peuples autochtones, héritiers d'une histoire et d'une tradition culturelles qui n'ont que très peu en commun avec les sociétés coloniales, souvent dominantes. Ou encore la résolution n° 18 élaborée conjointement par le comité national d'Israël et le comité d'observateurs de Palestine, ainsi que par les comités nationaux de Grèce et du Canada, qui exhortent toutes les parties à engager des actions conjointes pour la protection et la promotion du patrimoine culturel d'Israël et des territoires palestiniens. De plus en plus, ICOMOS prend conscience de l'universalité des biens culturels et de l'enjeu politique qu'ils représentent.

Brigitte Libois

1. Résolutions relatives à l'organisation des élections

#### Résolution n°12

Le comité consultatif est préoccupé par le fait que certains candidats dans la présente élection ont utilisé les services diplomatiques de leur pays et ont bénéficié du soutien d'autres pays qui ont fait campagne en leur faveur.

Le comité consultatif croit fermement que cette pratique est éthiquement douteuse puisqu'elle mine l'indépendance d'ICOMOS en tant qu'organisation non gouvernementale. Pour cette raison et pour plusieurs autres, ceci est une pratique qui ne doit pas être encouragée. Par conséquent, le comité consultatif recommande à l'Assemblée Générale de passer une résolution afin que le comité permanent d'ICOMOS sur les statuts soit mandaté pour élaborer un code de conduite à l'usage des candidats dans les élections futures.

#### Résumé de la résolution n°13

Un système transparent d'allocation de fonds doit être développé et toute levée de fonds par un organisme ou un comité international devrait transiter par le secrétariat international et être alloué par la commission établie par le comité exécutif pour examiner les demandes d'assistance.

2. Les actes de ce symposium ont été publiés et sont consultables au secrétariat d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles.
3. Titre des communications « La reconstruction du grand Bouddha de Bamijan, Afghanistan » F. Remondino, Suisse, section 1, 3-12 à 12h - « Anastylose ou reconstruction – le concept de conservation des vestiges des Bouddhas de Bamijan » M. Petzet, Allemagne, section 3, 3-12 à 11h20 - « Les statues en ruine du Bouddha font-elles partie du patrimoine vivant des populations locales ? » Tadateru Nishura, Japon, section 3, 3-12 à 16h30.
4. Le texte provisoire des résolutions peut être obtenu au secrétariat d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles. La version définitive de ces résolutions, après amendements par l'Assemblée, devrait nous être communiquée prochainement par le secrétariat international.
5. Remerciements au comité d'ICOMOS Espagne, au Getty Grant Program du J. Paul Getty Trust, aux autorités françaises, et aux « autorités belges et en particulier à l'administration de la Région de Wallonie ».

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

13<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS - Madrid, Espagne, 1 - 5 décembre 2002

Président : Michael Petzet, Allemagne

Secrétaire Général : Dinu Bumbaru, Canada

Trésorier Général : Giora Solar, Israël

Vice Presidents :

Gustavo Araoz, USA

Sheridan Burke, Australie

Yukio Nishimura, Japon

Carlos Pernaut, Argentine

Christiane Schmuckle-Mollard, France

Membres du Comité Exécutif :

Nikos Agriantonis, Grèce

Ana Paula Amendoira, Portugal

Ray Bondin, Malte

Abderrahmane Chorfi, Maroc

Tamas Fejerdy, Hongrie

Rosa Anna Genovese, Italie

Aimé Goncalves, Benin

Francisco Lopez Morales, Mexique

Axel Mykleby, Norvège

Angela Rojas, Cuba

Susanna Sampaio, Brésil

Boguslav Szmygin, Pologne

## RAPPORT DE JEAN-LOUIS LUXEN

Le texte du rapport de Jean-Louis Luxen, Secrétaire général de l'ICOMOS International 1999-2002,

A. *Missions de doctrine -Pratique - Forum professionnel*

B. *Missions d'expertise*

C. *Missions de sensibilisation - Education - Advocacy*

D. *Mission d'assurer la viabilité de l'ICOMOS*

peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante :  
jean-louis.luxen@cfwb.be

## COMMUNICATION DE JEAN BARTHÉLEMY

La communication de notre Président honoraire Jean Barthélemy  
*La conservation dans un monde globalisé : principes, pratiques, perspectives*

peut être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante :  
[jean.barthelemy@hotmail.com](mailto:jean.barthelemy@hotmail.com) ou  
rue Jean Lescarts, 13, 7000 Mons.

## PROTECTION DU PATRIMOINE

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a entamé la procédure de classement comme ensemble de certaines parties du **Résidence Palace** sis rue de la Loi 155-175 à Bruxelles. La protection porte sur la totalité des façades d'origine (bâtiments A, C et E) et divers éléments connus comme la piscine, le patio couvert du bâtiment C ou moins connus comme le hall d'entrée du bâtiment A et n'ayant pas subi l'outrage du temps.

Construit entre 1922 et 1927 par l'architecte d'origine suisse Michel Polak et sous l'impulsion du financier Lucien Kaisin, le Résidence Palace est constitué d'un ensemble de bâtiments de style Art déco s'articulant autour de plusieurs cours intérieures et d'un patio à colonnade orné en son centre d'un motif étoilé et d'une belle fontaine, tous deux en mosaïque. La disposition du complexe crée un effet de "ville dans la ville". Les façades possèdent un parement de pierre blanche, ornée de bas-reliefs stylisés, reposant sur un socle en pierre bleue. Le dernier niveau d'origine sous la corniche est embelli par une frise avec motifs de volutes. Les cours, voiries et entrées des principaux bâtiments sont éclairées par des lampes à consoles et ferronneries. La conception des espaces intérieurs communs a été pensée jusque dans les moindres détails, comme en témoigne notamment le soin apporté à la décoration de la piscine et des anciennes salles de fête. La plupart des salles communes (théâtre, restaurant ...) possèdent une décoration d'inspiration classique : murs lambrissés, miroirs, parquets marquetés. Les intérieurs conservent encore de nombreux éléments d'origine d'un grand intérêt (portes, plafonds moulurés, cheminées, vitraux ...). Cette réalisation correspond à une première tentative bruxelloise de développer un logement collectif de prestige destiné aux couches les plus privilégiées de la société. Le succès de ce complexe fut mitigé et de courte durée. Réquisitionné par les Allemands en 1941, il fut racheté par l'Etat belge en 1947. Le Résidence Palace devint alors une cité administrative.

## LES FACES CACHÉES DU PATRIMOINE

Les activités de l'Icomos Wallonie-Bruxelles se sont terminées en 2002 par une visite particulièrement enrichissante, celle des bâtiments claustraux de Saint-Jacques à Liège "sauvés *in extremis*" (cf. notre Bulletin n°11), sous la conduite de Caroline Bolle, architecte et membre Icomos, diplômée du Centre Raymond Lemaire pour la Conservation et la Restauration. Madame Bolle était chargée par la Division du patrimoine de la Région wallonne de l'étude archéologique du bâti en collaboration avec le Service de l'archéologie de Liège. Cette visite a laissé plus d'un membre songeur...

Un immeuble de caractère - ni classé, ni inscrit à l'*Inventaire du patrimoine monumental* - dont la façade de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle appartient à une typologie répandue dans tous les centres urbains anciens cachait un immeuble médiéval, profondément remanié au XVI<sup>ème</sup> siècle, révélé par une étude archéologique approfondie.

Rien de surprenant. Les centres urbains anciens recèlent tous des éléments ainsi masqués par des façades apparemment anodines. Traiter ce cas dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme à l'aide d'une étude de terrain est essentiel. Les historiens d'art de la Division du patrimoine de la Région wallonne soupçonnaient depuis longtemps l'intérêt du bien dans une zone historiquement et archéologiquement sensibles: l'apparence ancienne de la façade arrière (XVI<sup>ème</sup> siècle?), visible uniquement depuis l'intérieur de l'îlot bâti, et des décors du XIX<sup>ème</sup> siècle avaient motivé plusieurs demandes de classement...refusées par le Ministre. L'antériorité d'une façade et l'intérêt des décors peints du XIX<sup>ème</sup> siècle n'étaient-ils pas déjà des arguments suffisants?...malheureusement, à l'époque, une étude scientifique plus détaillée du bâtiment était impossible, le propriétaire en interdisant l'accès.

Un permis de démolir fut octroyé. Toutefois le maître de l'ouvrage était tenu d'accepter une étude archéologique préalable. Ce fut l'unique concession de l'urbanisme à une des demandes de la Division du patrimoine, qui était - contrairement à l'avis de la Commission royale des monuments et sites - défavorable à la démolition. Dès ce moment, le bien fut accessible. Tenus par des délais stricts, les archéologues ont privilégié l'étude globale des structures au détriment des décors plus récents - peintures sur toiles, huisseries, menuiseries, etc. Depuis la mise au jour de peintures en grisailles du XVI<sup>ème</sup> siècle, qualifiées de rares par les historiens de l'art spécialisés, et la datation absolue de pièces de charpente et de structure de deux cents ans antérieures à l'estimation des archéologues, le bien a acquis aux yeux des responsables politiques une valeur supplémentaire ... comme si des décors de l'avant dernier siècle étaient quantité négligeable, n'ayant pas d'intérêt intrinsèque. La valeur d'un bien serait-elle uniquement liée à sa valeur d'ancienneté ? Sur la base de quels critères un classement, refusé plusieurs fois, peut-il être envisagé à nouveau?

Cet exemple nous amène à nous interroger sur le rôle de la Division du patrimoine de la Région wallonne, un peu plus de dix ans après son incorporation à la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce rôle a-t-il d'ailleurs jamais été clairement précisé, hors du cadre de la gestion des biens classés...? L'intégration d'une partie des agents de l'Administration du patrimoine de la Communauté française et du Service national des Fouilles à l'administration wallonne a largement contribué à sensibiliser les aménageurs au patrimoine historique, archéologique et naturel. Le recrutement d'un personnel spécialisé à la Division du patrimoine (historiens, archéo-

logues et historiens de l'art) a ajouté à la crédibilité de celle-ci; le cas présent le démontre aisément.

Hélas! Depuis octobre 2002 - et la version "optimisée" du Code wallon de l'aménagement du territoire de l'urbanisme et du patrimoine <sup>1</sup> - on est en droit de se poser des questions... Le Patrimoine n'est pas explicitement concerné par cette simplification; toutefois, il convient de faire remarquer la suppression du caractère conforme de l'avis du fonctionnaire délégué - à quelques exceptions près. L'administration du patrimoine va-t-elle se confiner à la gestion des biens classés, alors que ceux-ci ne sont qu'une partie du patrimoine historique de la communauté? Si tel est le cas, il s'agirait d'une régression par rapport aux efforts des dix dernières années d'intégrer le patrimoine à l'aménagement...

Le retrait du permis d'urbanisme par le ministre wallon en charge du patrimoine "une procédure exceptionnelle et une première en Belgique" va-t-il permettre de sauver ce bâtiment important pour l'histoire de patrimoine liégeois ? Une démarche scientifique approfondie et pluridisciplinaire, regardant au-delà des apparences, a, en confirmant les soupçons des historiens de l'art attachés à l'urbanisme, déclenché chez le ministre du patrimoine une réaction positive. Malheureusement, la requête en annulation (voir encadré ci-après) ne nous permet pas d'être tout à fait optimiste.

Anne Hoffsummer-Bosson

(1) Décret du 18/07/2002, publié au Moniteur belge le 21/09/2002 et entré en vigueur le 01/10/2002.

#### RECOURS AU CONSEIL D'ETAT

A propos des deux immeubles de la place Emile Dupont à Liège (voir notre Bulletin n° 11, pp. 1 et 2), rappelons que c'est le 18 septembre 2002 que le ministre wallon ayant en charge le patrimoine avait annoncé l'annulation du projet de démolition. Le 19 septembre 2002, **une requête en annulation** a été introduite par la S.A. SOLICO devant le Conseil d'Etat contre la suspension du permis délivrée le 20 juillet 2002, suspension qui avait permis la continuation des investigations archéologiques.

## BIENS CONFIÉS À L'IPW, EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2002

L'Institut du Patrimoine wallon (IPW) créé par le décret du 1er avril 1999 a pour mission d'abord d'intervenir pour contribuer à la restauration et le cas échéant à la réaffectation de biens classés dont les propriétaires doivent être secondés, ensuite d'assurer des formations dans son centre des métiers du patrimoine et enfin, par décision du Gouvernement wallon du 10 juin 1999, de valoriser certains biens classés appartenant à la Région  
La liste des biens pris en charge par l'IPW a été actualisée le 5 septembre 2002.

### Ajouts :

- la Maison Magritte (Châtelet)
- le Manège (Verviers)
- l'église de Landenne (Andenne)
- le Prieuré d'Herlaimont (Chapelle-lez-Herlaimont), inscrit sur la liste de sauvegarde
- l'Abbaye Saint-Gérard de Brogne (Mettet)
- les Forges de Mellier (Léglise)
- la Belle Maison (Verviers)
- habitation sise 33, rue de Limbourg (Verviers)
- la chapelle Sainte Anne, rue de Limbourg (Verviers)
- l'Usine Impéria à Nessonvaux (Trooz)



Ancien couvent Saint-Augustin à Enghien, 1997.



© IPW

Les Forges de Mellier. Ancienne halle aux charbons.

- la Tour Pépin (Herstal)
- la ferme de la Grosse Tour (Burdinne)
- les fours à chaux (Bernissart)
- l'église de la conversion de Saint-Paul à Mont-sur-Marchienne (Charleroi)
- l'ancien couvent Saint-Augustin (Enghien)
- la maison éclusière de Débihan à Thulin (Hensies)
- l'église de Limbourg (Dolhain)
- la Halle aux viandes (Liège)
- la tour Schöffler (Liège)

### Retraits en raison de l'évolution négative des dossiers :

- la grange Tonglet (Beaumont)
- la cheminée Vedette (Boussu)
- l'église St Vaast (Fontaine l'Evêque)
- le Château de Méan (Blegny)
- le moulin de Donceel (Donceel)
- les écuries Simonis (Verviers)
- les éléments classés à l'intérieur du château Saroléa (Visé)

© IPW

## LA HAVANE

*La Région wallonne, partenaire de la restauration du centre ancien de La Havane*

Depuis 1993, la restauration du centre ancien de La Havane, classé patrimoine mondial mais dans un état très critique, est un objectif des autorités cubaines. Il a mis en place un projet assorti d'un volet social : fixer les occupants actuels dans leur contexte, créer des emplois et attirer le tourisme sans qu'il expulse les habitants. La Belgique, le Canada, de nombreuses régions d'Italie et d'Espagne ainsi que les Nations-Unies se sont déjà associés à cette vaste entreprise en cofinçant des projets particuliers. Soucieuse d'aider Cuba à préparer l'avenir tout en y ancrant la Wallonie comme futur partenaire économique, la Région wallonne a pris, en avril 2002, l'engagement de contribuer au programme de sauvetage du patrimoine de la vieille Havane à concurrence d'un montant de 725.000 euros. L'opération "Valonia" consistera à restaurer le palais San Esteban sur la plaza Vieja, un édifice majeur du XVIII<sup>e</sup> siècle, actuellement occupé par vingt-deux familles dans des conditions des plus déplorables. Le rez-de-chaussée abritera diverses activités de services et de commerce ainsi que, à front de rue, un espace de présentation des atouts économiques de la Wallonie, à l'instar d'autres régions européennes dans d'autres bâtiments de la vieille Havane. Le premier étage, aujourd'hui cloisonné, retrouvera sa disposition d'origine et abritera un appartement historique conçu pour être un outil touristique. Six des vingt-deux familles occuperont des appartements sociaux réalisés au deuxième étage et les emplois générés par la gestion du rez-de-chaussée et du premier étage leur seront réservés. La Région wallonne fournira également l'assistance d'un architecte pour le suivi technique du projet et le Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu entamera un partenariat avec l'école-atelier de la vieille Havane.

### SOS PATRIMOINE

Quel avenir pour le moulin de Chevlipont à Villers-la-Ville en Brabant wallon?

Centre de jeunesse au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il a accueilli, jusqu'en 1998, 160.000 enfants. Aujourd'hui désaffecté, sans surveillance et sans entretien, ce monument historique fait l'objet d'une spéculation immobilière malgré la décision de la commune de Court-Saint-Etienne de maintenir le site en zone verte.

La Fondation Chevlipont combat pour refaire du moulin un outil pour le monde de l'éducation, espace de formation et d'hébergement pour enfants valides et handicapés, domaine scout ...

Renseignements :

Paul Slachmuylder, président de la Fondation,  
tél. 0495 28 98 89.

## ACTIVITÉS DE L'ICOMOS WALLONIE-BRUXELLES DANS LE CADRE DU BOUCLIER BLEU

Icomos Wallonie-Bruxelles est une des quatre organisations non gouvernementales représentées au sein du Comité belge du Bouclier bleu, dont les statuts et objectifs furent présentés dans notre Bulletin n°7 (octobre 2001).

Dans ce cadre, en 202, nous avons proposé aux membres deux visites commentées sur les catastrophes destructrices du patrimoine dans les

centres anciens de Theux, le 4 mai, et de Stavelot, le 28 septembre. Nous étions par ailleurs présents à la journée thématique "Incendie : prévention et intervention" tenue le 7 juin 2002 à Bruxelles sous les auspices du comité belge du Bouclier bleu.

Un rapport plus circonstancié de ces activités fera l'objet de notre prochain dossier Icomos, consacré au Bouclier bleu.

## LU POUR VOUS

*Les charpentes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Les Cahiers du Patrimoine, MONUM, Editions du patrimoine, Paris, 2002 (340 pages ill., format 21 x 27 cm). La recherche sur l'évolution des charpentes a considérablement progressé grâce notamment à l'apport de la dendrochronologie, celle-ci permettant de donner des datations à partir des anneaux de croissance des arbres. Fruit de la collaboration d'architectes, d'universitaires et de dendrochronologues, belges et français, ce Cahier du patrimoine, conçu sous la direction de Patrick Hoffsummer, propose une synthèse sur la charpente du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, du nord de la Loire à la Belgique, avec des régions mieux couvertes que d'autres, telles Paris et l'Île-de-France, la Picardie et la Wallonie. Il contient un catalogue raisonné et hiérarchisé de 300 exemples. Sont également publiées les très belles maquettes de charpentes conservées au Centre de recherches sur les monuments historiques.

Prix : 42 euros. Vente en librairie ou chez MONUM, Editions du patrimoine, quai des Célestins, 16 à 75004 Paris.

**Philippe CARDINALI, *L'invention de la ville moderne***, Les Essais, Editions de la Différence, Paris, 2002 (890 pages, format 15 x 23cm). La question d'organisation de la ville est devenue depuis le XXe siècle un problème crucial de société, voire de civilisation. Pour l'auteur, l'avenir de la ville contemporaine passe, en partie tout au moins, par une meilleure compréhension de ce que fut, lors de la Renaissance, l'invention de la ville, lieu dans lequel s'inscrit une grande part de notre patrimoine bâti. Le sort du patrimoine est indéfectiblement lié à celui de l'urbanisme. Aussi, il se penche sur la création et l'évolution de villes, principalement d'Italie, à qui son passé communal et princier a donné le privilège d'en constituer l'une des plus riches anthologies. Attentif aux conceptions des architectes et urbanistes, des conseillers des princes, au rôle joué par ceux-ci, conscient des rapports entre urbanisme et pouvoir, il nous livre un livre très documenté, foisonnant, d'une grande érudition et nous mène à une réflexion sur la ville d'aujourd'hui. Vente : Editions de la Différence, rue de la Villette, 47 à 75019 Paris.

**Anne NORMAN, *L'espace de l'intime. 50 ans 1950-2000 d'architecture privée en Brabant wallon***, éd. Centre culturel du Brabant wallon, 2002 (112 pages illustrées en coul., format 16 x 21 cm). Après une synthèse claire et bien documentée sur l'évolution de l'architecture privée durant ces cinquante dernières années - le fonctionnalisme d'après-guerre, fonctionnalisme issu du courant moderniste, le post-modernisme et le néo-modernisme de notre dernière décennie - l'auteur présente 15 maisons. Elle aborde leur implantation, leurs volumes, leurs caractéristiques architecturales, l'organisa-

tion des espaces intérieurs. Elle nous révèle ainsi, avec sa grande sensibilité, l'esprit des lieux.

Prix : 13,50 euros.

Renseignements : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte, 3 à 1490 Court-saint-Etienne, fax 010 61 57 42.

**Eric HENNAUT, *La Loge. Du temple au musée***, éd. Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles 2002 (64 pages ill. en coul. et en n. et bl., format 12,8 x 13,4 cm). En 1934, l'ordre maçonnique mixte Le Droit Humain confie aux architectes Fernand Bodson et Louis Van Hooveld la construction du premier temple de l'obédience en Belgique, rue de l'Ermitage, 86 à Bruxelles. Ecartant toute référence aux styles du passé, le bâtiment incarne en des formes épurées, d'une grande densité symbolique, l'idéal progressiste des frères et sœurs qui, dans le tourbillon des années folles, firent de la loge un lieu de rayonnement philanthropique, intellectuel et spirituel : le docteur Ovide Decroly, le prix Nobel de la paix Henri La Fontaine, la pédagogue Elisabeth Carter, le promoteur des cités-jardins Emile Vinck, l'écrivain et théosophe Nelly Schoenfeld ... Rénové, l'édifice accueille depuis 2002 le Musée des Archives d'Architecture Moderne et y présente des expositions temporaires.

Prix : 12 euros. Vente : Archives d'Architecture Moderne, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles, tél. 02 642 24 62, fax 02 642 24 63.

Dans le BULLETIN DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 6e série, Tome 7-12, 2001, on peut lire un texte très bien documenté de Raymond Balau ***Les quatre chapelles de Bertrix. Un ensemble architectural en danger***. L'auteur avait présenté cet ensemble dans notre Bulletin no 8, janvier 2002 (pp. 6-7). Il s'agit "un bon exemple du courant de rénovation de l'Art d'Eglise porté dans le diocèse de Namur par le chanoine André Lanotte. Dès 1945, confronté à de nombreux cas de reconstruction d'édifices religieux, André Lanotte a pris le parti de la modernité et s'est démarqué des pratiques habituelles du clergé, essentiellement dix-neuviémiste ..." Raymond Balau aborde l'histoire de ces chapelles (1949,1950, 1954,1959) construites conformément à un vœu du doyen Courtois de Bertrix désireux de remercier le ciel d'avoir, durant la seconde Guerre mondiale, protégé des bombardements l'agglomération, important noeud ferroviaire. Il situe la démarche des architectes résolument ouverts à la modernité : Roger Bastin, Jacques Dupuis et Guy Van Oost et illustre les quatre édifices qu'il conviendrait de protéger.

Renseignements : chez l'auteur, rue Buchholtz, 1 à 1050 Bruxelles.

Le dossier du dix-huitième Cahier de l'Education permanente ***Un patrimoine pour le futur. Dix ans de réaffectation du patrimoine en région wallonne***, vient de paraître. Au sommaire, épinglons les interventions de Danièle Sarlet, *Réutiliser le patrimoine, une application concrète du développement durable*; de Thérèse Cortembos, *Le défi consiste à renouer avec la tradition européenne : évoluer dans la continuité*; de Jean de Salle, *Ne jetez plus, réutilisez*; de Christian Ruby, *Le patrimoine et la ville : la ville est patrimoine*.

Renseignements : Les Cahiers de l'Education permanente, rue Joseph Stevens, 8 à 1000 Bruxelles, tél. 02 545 79 14, fax 02 545 79 29.

Photo P. Hoffsummer



*Charpente du chœur de la cathédrale de Beauvais.*

## BRÈVES

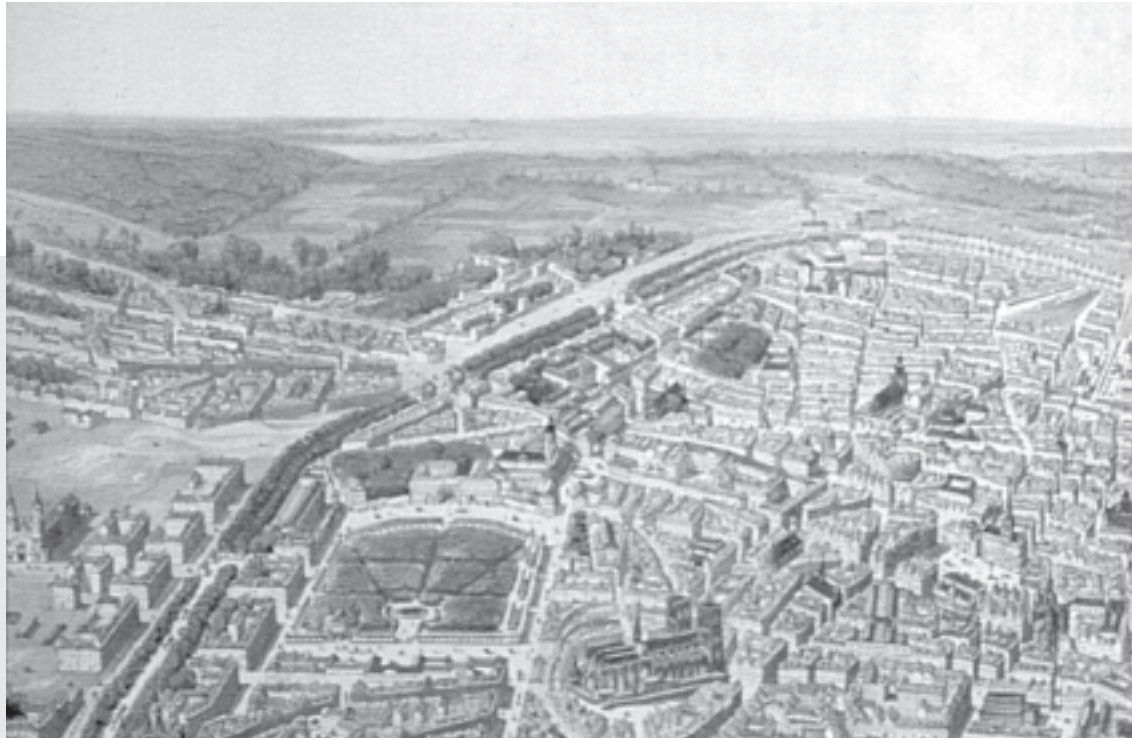
### EXPOSITIONS

Jusqu'au 16 mars 2003, au Centre international pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), 1050 Bruxelles, rue de l'Ermitage, 55) **Fortifications - Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine.** L'exposition tout public, conçue par l'historienne Astrid Lelarge, retrace l'histoire des fortifications de la ville de Bruxelles et leurs influences dans l'urbanisme d'aujourd'hui. La "petite ceinture" bruxelloise est établie sur le tracé de l'ancien système défensif. Depuis la création de la seconde enceinte et des fortifications extérieures à leur démolition, plusieurs siècles se sont écoulés durant lesquels elles ont accompagné le quotidien des Bruxellois. Leur suppression traduisait l'émergence d'une ère nouvelle pour une ville libre de s'étendre au-delà de ses remparts. L'exposition est organisée en cinq grandes parties : l'élaboration du système défensif, sa destruction, l'émergence de la ville contemporaine, le développement du XXe siècle à nos jours et une présentation d'autres villes européennes.

Heures d'ouverture : de 10h30 à 18h30. Fermeture le lundi.

Renseignements :  
tél. 02 642 24 50.

Jusqu'au 27 avril 2002, trois expositions sont présentées au Musée d'Architecture - La Loge (1050 Bruxelles, rue de l'Ermitage, 86)



*Panorama de Bruxelles vers 1850, vu depuis la gare du Nord. Gravure d'après Guesdon. Musée de la ville de Bruxelles.*

Au rez-de-chaussée et au premier étage, **Antoine Courtens créateur Art Déco.** Architecte, décorateur, créateur de mobilier, de tapis, d'argenterie, de bijoux ... Antoine Courtens (1899 - 1969) est le principal représentant de l'art déco en Belgique.

Au premier étage, **De la Loge au Musée.** L'exposition présente l'histoire du bâtiment (voir supra) et les personnalités qui en firent un lieu de rayonnement philanthropique, philosophique et progressiste.

Au deuxième étage, **Regards sur un architecte contemporain : Paul Emile Vincent.**

Heures d'ouverture de 12 à 18h, mercredi jusqu'à 21h. Fermeture les lundis et les jours fériés.

Renseignements :  
tél. 02 649 86 65,  
e-mail loge@aam.be;

### COLLOQUES

A Tournai, les 10 et 11 février 2003 a été organisé un colloque international **Vers une nouvelle gestion des lieux sépulcraux.** La parole a été donnée à des représentants du monde universitaire et du monde associatif venus du Québec, de France, des Pays-Bas et de Belgique, tous préoccupés par la gestion patrimoniale des lieux de sépulture, problématique similaire dans la majorité des pays industrialisés. Les actes seront publiés dans la collection Etudes et Documents, série Monuments et Sites de la Région wallonne qui s'est vue confier la Cellule de gestion du Patrimoine funéraire. Renseignements : secrétariat des Journées du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, fax 087 33 23 82.

A Liège, au Vertbois, le 6 mai 2003 aura lieu une journée de réflexion sur la **problématique des châssis dans la restauration des bâtiments classés.** Le but est de mieux outiller les représentants de la Commission Royale des Monuments et des sites et de l'Administration du Patrimoine dans leur approche des dossiers de restauration. Les précisions paraîtront dans notre prochain Bulletin.

### CONCOURS - PRIX

**Prix Caius.** Parmi les quatre prix décernés en 2002 par la Fondation Prométhéa aux entreprises qui ont réalisé une action de mécénat exemplaire, signalons celui qui récompense la restauration du **portique du Puits de Sainte-Renelde** à Saintes (Tubize) par RAP, une restauration importante pour la collectivité et une revalorisation de l'image de l'artisanat ainsi que celui qui récompense la restauration du **site de L'Arsenal** à Bruxelles par la société Delvaux, une restauration d'un site patrimonial classé situé, à l'époque, dans un réel chancre économique.

**Fonds de restauration Europa Nostra 2003.** Le prix récompensera la restauration d'une cheminée monumentale dont l'exécution est antérieure à 1914, dans une résidence à caractère historique qui appartient à une personne physique, une société civile ou une fondation privée.  
Renseignements :  
Concours Europa Nostra,  
Lange Voorhout, 33,  
2514 EC La Haye, Pays-Bas,  
e-mail :ao@europanostra.org.

#### ICOMOS

Wallonie - Bruxelles

Présidente :

Brigitte Libois

Secrétariat :

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél 071 65 49 19

Fax 071 65 49 77

Bulletin

réalisation et contacts :

Denise Barbason

Ministère de la Région wallonne

DGATLP

Montagne Ste - Walburge, 2

4000 Liège

Tél 04 224 54 75

Fax 04 224 54 44

E-mail

M.Massart@mrw.wallonie.be